

Audience DSDEN du 11 janvier 2023 suite à l'alerte sociale déposée par la FSU-SNUipp 29



Les représentantes de la FSU-SNUipp ont été reçu ce jeudi 11 janvier suite à une alerte sociale déposée auprès de la DASEN du Finistère.

Pour les représentantes de la FSU-SNUipp 29 étaient présentes Sabrina MANUEL, Aurélie GUIZIOU et Sklaerenn NOISEL

Pour l'administration, étaient présent.es :

Mme BAGGIO, secrétaire générale de la DSDEN 29

M. INNOCENTI adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargé du 1^{er} degré (A-DASEN)

M. CLOAREC, responsable de la DIV 1, division du premier degré

Les sujets ayant déclenché l'alerte social que nous avons déposée étaient, le dialogue social, la situation du remplacement, la carte scolaire et les évaluation d'école.

Dialogue social avec l'administration

La FSU-SNUipp 29 s'étonnait de ne pas recevoir de réponses à ces différentes sollicitations, se demandant si ce silence était intentionnel et signifiait la dégradation volontaire du dialogue social, dans la continuité de la loi de transformation de la fonction publique qui supprime de nombreuses instances représentatives et paritaires.

Les représentant-es de la DSDEN ont rappelé la volonté de la Directrice d'Académie de maintenir un dialogue social de qualité et s'excusent des dysfonctionnements dûs en particulier à un changement de personnel au sein des services de la DSDEN 29. Le nouvel organigramme sera bientôt opérationnel et en ligne. Le site internet de la DSDEN devrait également être remanié pour être plus intuitif.

Nous apprenons ainsi que M. Vefour est nommé chef de cabinet de la DASEN et M. Courtès adjoint à la DIV 1.

La situation du remplacement

De nombreuses écoles nous ont fait part des difficultés rencontrées en décembre à cause du non-remplacement des collègues absent.e.s. Cela risque de se reproduire avec les épidémies hivernales, créant de la tension dans les écoles.

Par ailleurs, la FSU-SNUipp 29 rapporte les témoignages des collègues qui vivent mal certaines situations de non-remplacement. Un exemple : des collègues inscrit.e.s dans le plan constellations se sont vu.e.s remplacé.e.s pour leur permettre d'aller en observation de classe alors que, dans le même temps, des collègues de leur école, absent.e.s pour maladie, n'étaient pas remplacé.e.s. Les collègues partant en formation se sont senti.e.s non légitimes en sachant leurs élèves répartis dans les autres classes.

La DSDEN indique que le taux de remplaçant·es du Finistère est parmi les plus hauts de France (10% des postes d'enseignant·s sont affectés au remplacement) et que tous les moyens de remplacement sont actuellement affectés.

La FSU-SNUipp lui oppose alors la différence entre le taux de remplacement théorique et le remplacement effectif en présence devant élève (les remplaçant.e.s étant eux-même, elles-même malades, absent.e.s...).

LA DSDEN rétorque que « l'efficacité est excellente sur le département » (sic). Il pointe que l'ASH est le secteur qui souffre le plus du manque de remplacement. Il précise que l'arrêt maladie n'est pas prioritaire sur la formation, d'autant que la formation est un sujet qui tient à cœur à la DASEN, pour que les enseignants puissent aller vers l'excellence.

La FSU-SNUipp rappelle qu'elle défend le droit à la formation pour tou.te.s les agent.e.s mais tient à remonter la souffrance morale des collègues se sentant piégé.e.s par ces formations sans moyens de remplacement garantis.

La DSDEN fait part de l'insatisfaction de l'administration sur la situation du remplacement tel qu'il fonctionne actuellement et qu'une réflexion est en cours pour changer de logique : plus « d'équité », c'est à dire redéploiement des moyens de remplacement selon une logique de territoire. Le cadrage de ce nouveau fonctionnement est attendu sous peu et devrait être présenté avant le mouvement.

La FSU-SNUipp questionne si le fonctionnement prévu est celui mis en place à titre expérimental dans certaines académies : lire à ce sujet l'article suivant et met en garde contre les dérives déjà observées (marché de l'emploi sur un modèle privé et non plus service public accessible pour tous quel que soit le territoire).

Carte scolaire

La DSDEN nous indique les dates des prochaines instances pour la carte scolaire : CSAsd – comité social d'administration spécial départemental - le 7 février au matin et le CDEN – conseil départemental de l'éducation nationale - le 7 février après-midi.

La FSU-SNUipp interroge pour savoir si la DASEN a donné, comme l'an passé, des consignes aux IEN pour prévenir les écoles concernées par des fermetures de classe.

La DSDEN répond que les écoles ont déjà été contactées en décembre et que, suite à un conseil réunissant les IEN ce vendredi 13 janvier, les écoles n'ayant pas encore été contactées le seront d'ici la semaine prochaine.

La FSU-SNUipp rappelle les mandats qu'elles portent concernant les filières bilingues, entre autres, pas de fermeture de classe monolingue lors d'une ouverture de classe bilingue sur une même école, afin de ne pas mettre les collègues en difficulté, moratoire qu'elle défend à chaque CALR – conseil académique des langues régionales.

La DSDEN rétorque que, au vu de la baisse démographique, il n'est pas possible d'en tenir compte du fait des taux d'encadrement.

La FSU-SNUipp et la DSDEN sont d'accord sur le fait que annoncer que l'ouverture d'une filière bilingue va augmenter le nombre d'élèves dans une école est un leurre, il s'agit plutôt d'un effet de vase communicant (d'où le moratoire porté par la FSU).

La DSDEN redit la difficulté à trouver à mettre un.e enseignant.e bilingue dans chaque classe par manque d'enseignant.e qui passent le concours bilingue ou qui partent en formation d'apprentissage du breton.

La FSU-SNUipp rappelle ses mandats sur une vision plus globale de l'enseignement du breton : dans le premier degré, la création de poste de professeur.e.s certifié.e.s volant.e.s qui interviendraient dans les écoles qui font le choix de ne pas ouvrir de filière pour ne pas fragiliser la situation existante, dans le secondaire, la ré-ouverture de l'optionnel pour permettre un réel accès à tous les élèves quel que soit leur niveau d'étude et leur réalité géographique... Afin d'augmenter le nombre d'apprenant.e.s et par conséquent le nombre de futur.e.s enseignant.e.s

La DSDEN pointe la particularité du Finistère, département qui attire énormément : pour les mouvements POP, la direction du Cloître-St-Thégonnec est arrivée en tête de liste au niveau national. Pour le poste de Molène, l'administration a reçu 64 demandes. A propos des ineats / exeats, en moyenne, chaque année, 1000 demandes d'entrée pour 5 demandes de départ.

Évaluations d'école

La FSU-SNUipp remonte les doléances des collègues qui se sont vu.e.s obligé.e.s et se sont senti.e.s piégé.e.s par les évaluation d'école alors que, pour rappel, la DASEN avait déclaré le caractère non obligatoire de ces évaluations et que le ministère a ré-affirmé en décembre la base du volontariat.

La DSDEN déclare que ces évaluations ne sont pas facultatives. Si les équipes qui ont fait part de leurs difficultés ont été entendues et ont pu trouver un terrain d'entente pour des aménagements, celles qui se sont opposées « pour la forme » selon l'administration, se sont vu.e.s répondre qu'elles n'avaient pas le choix. A terme, sur cinq ans, à raison de deux vagues par ans, toutes les écoles sont concernées.

La FSU-SNUipp fait part des craintes que les collègues ont envers ces évaluations dont l'objectif final n'est pas clair, concurrence des écoles entre-elles, avis délétères des familles, ingérence des mairies pouvant être exacerbée...

La DSDEN fait part de l'attention qu'elle a porté à la constitution des équipes d'évaluation. Les directeurs et directrices des 14 premières écoles de la première vague ont été reçu.e.s, informé.e.s et « rassuré.e.s ». Les objectifs des évaluations d'école ne sont ni un audit, ni un classement, ni une mise en concurrence mais du temps donné aux équipes pour réfléchir au fonctionnement de l'école au travers du prisme du projet d'école. Les questionnaires aux familles et élus ont été retravaillés dans le 29, libre aux équipes de s'en emparer ou non. Le cadre est national mais souple. Les écoles doivent basculer dans une logique d'innovation. Rappel des 500 millions d'euros à dispositions des équipes qui s'en saisiront pour développer des projets.

La DSDEN rappelle que toutes difficultés avec des élu.e.s ou administratif.ve.s des mairies ou déni de dialogue doit faire l'objet de fiches SST afin que l'administration en soit informée et qu'elle puisse faire remonter au préfet les situations conflictuelles d'autant que le préfet y porte une attention particulière.

La FSU-SNUipp s'insurge de la charge de travail supplémentaire pour les équipes et en particulier pour les directeurs.trices.

La DSDEN dit qu'elle en a conscience mais que pour cette année il n'y aura pas de compensation (moyen de remplacement, moyen financier...).

À la fin de l'audience, l'administration fait le bilan des points d'accords et de désaccords afin de savoir si nous maintenons notre préavis de grève.

La FSU-SNUipp 29 fait savoir qu'elle n'est pas satisfaite, ni sur le remplacement, ni sur la carte scolaire, ni sur les évaluations d'école et maintien son préavis qui couvrira la fin de l'année scolaire sur ces sujets.